



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 12 Décembre 2007

Date de la convocation 04 Décembre 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à BRIGNAC
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Jean Pierre CAUCANAS, M. Philippe SALVADOR, Brignac M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, M. René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, M. Didier BOUDET, Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Jacques MONTAGNE, M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Bernard FOULQUIER, USCLAS D'HERAULT M. Gérald VALENTINI, M. Francis CAIHOL, Valmascle Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Gérard SAEZ à Mme Sylvie GOMIS M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER Mme Colette TOUILLER à M. Alain CAZORLA M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. François LIEB à M. Daniel VIALA M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO M. Bernard KHON à Mme Nicole ALESSANDRI</p>

Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2008

Monsieur BILHAC expose au conseil les dispositions de l'article L1612.1 du Code des Collectivités Territoriales relatives à la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2008.

Il ajoute que cette opération permettrait d'éviter de perturber le fonctionnement des entreprises engagées dans des opérations d'investissement par la Communauté de Communes du Clermontais.

En conséquence Monsieur BILHAC propose aux membres du conseil les montants et l'affectation des crédits, selon le tableau suivant :

Chapitre/Nature	Libellé	Crédits Votés 2007	Montant autorisé (25%)
20	Immobilisations incorporelles	449 097,00	112 274,00
20414	Communes	244 758,00	61 189,00
2031	Frais d'étude	92 835,00	23 208,00
205	Concession et droits similaires	9 190,00	2 298,00
2033	Frais d'insertion	2 314,00	579,00
2042	Subventions d'équipement personnes de droit privé	100 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	479 629,00	119 907,00
2158	Autres matériel et outillage	211 383,00	52 846,00
2182	Matériel de transport	227 614,00	56 903,00
2183	Matériel de bureau et informatique	40 632,00	10 158,00
23	Immobilisations en cours	3 017 518,00	754 379,00
2313	Constructions	3 017 518,00	754 379,00
	TOTAL	3 946 244 ,00	986 560,00

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil, oui l'exposé de Monsieur BILHAC, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les montants et l'affectation des crédits tels qu'indiqués dans le tableau susvisé, non compris les crédits afférents aux remboursements de la dette, avant le vote du budget 2008.

PRECISE que ces crédits seront repris au budget 2008.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO